

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2024/027**

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Madame Christine SALADIN

Nombre de Conseillers **Présents :**
en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Présents : 12
Représentés : 4 MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel.
Votants : 16
Abst. : 1
Exprimés : 15
Oui : 15
Non : 0

Excusés :
ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, ROYERE Julie.

Absente : LEGRAND Coline

Pouvoirs :
ROYERE Joël a donné pouvoir à SALADIN Christine, AUMEUNIER Sébastien a donné pouvoir à M. LAROCHE Michel, KAPLAN Iskender a donné pouvoir à SCAFONE Dominique, ROYERE Julie a donné pouvoir à DEMARGNE Céline.

Assiste à la séance du Conseil municipal :
Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura.

OBJET : Budget primitif 2024 – Budget principal 18900

Date d'envoi du budget primitif aux membres : 29 mars 2024

Les budgets primitifs de la collectivité, finalisés par la commission finances dans ses séances du 13 et 27 mars 2024 sont présentés aux membres du Conseil municipal par Madame Christine SALADIN.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	608 784,98	013	ATTENUATIONS de CHARGES	40 000,00
012	CHARGES de PERSONNEL	587 000,00	70	PRODUITS des SERVICES	41 100,00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS		73	IMPOTS et TAXES	85 000,00
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	215 228,81	731	FISCALITE LOCALE	729 000,00
			74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	548 224,00
			75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	35 164,00
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANTE	1 411 013,79		TOTAL RECETTES de GESTION COURANTE	1 478 488,00
66	CHARGES FINANCIERES	27 100,00	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	12 955,00	78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 452 068,79		TOTAL RECETTES REELLES	1 478 488,00
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT	449 000,00			
042	OPERATIONS d'ORDRE			OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	1 901 068,79		TOTAL	1 478 488,00
			002	EXCEDENT REPORTE n-1	422 580,79
	TOTAL DES DEPENSES	1 901 068,79		TOTAL des RECETTES	1 901 068,79

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 400,00	13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	69 330,21
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	440 162,66	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	615 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	75 453,44	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
			22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*	
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	539 016,10		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	684 330,21
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	275 718,23
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	591 896,19		EXCEDENTS MIS EN RESERVE	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	591 896,19		TOTAL RECETTES FINANCIERES	275 718,23
			021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT	449 000,00
	OPERATIONS d'ORDRE		024	PRODUIT des CESSIONS d'IMMOBILISATION	8 400,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	1 130 912,29	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1			TOTAL	1 417 448,44
	TOTAL des DEPENSES	1 130 912,29	001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	334 156,76
	RESTES à REALISER en DEPENSES	1 141 782,67		TOTAL des RECETTES	1 751 605,20
	TOTAL en DEPENSES	2 272 694,96		RESTE à REALISER en RECETTES	872 865,40
				TOTAL en RECETTES	2 624 470,60

BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de :

351 775,64

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve le budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

La délibération comprend 2 pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché, la première adjointe
Christine SALADIN



La secrétaire de séance Laura SIMONET

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 15/04/2024 - Affichée le 15/04/2024